

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

**Décret n° 99-170 du 17 septembre 1999
Portant nomination à titre posthume
dans l'ordre du Mérite Congolais.**

**Le Président de la République,
Grand Maître des Ordres Nationaux.**

- Vu l'Acte Fondamental ;
- Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, du Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 99-29 du 24 décembre 1997 portant organisation de la maison militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

Article 1er .- Est nommé, à titre posthume, dans l'Ordre du Mérite Congolais.

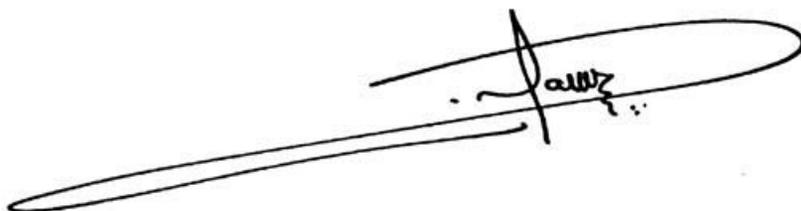
Au grade de commandeur

- Monsieur **VOUAMA Jean Charles** Ancien Directeur Général du Budget.

Article 2 .- Les droits de Chancellerie, prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3 .- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel.-

Fait à Brazzaville, le 17 septembre 1999

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République.

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent vertical stroke and a curved line at the bottom.

Mathias DZON.